



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir

Question écrite n° 103905

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la diffusion des contrats d'avenir et des contrats d'accès à l'emploi dans le département de la Seine-Saint-Denis et ses différentes communes. En effet, il apparaît que, malgré la spécificité sociale de ce département et toute la bonne volonté du corps préfectoral et du service public de l'emploi (ANPE), la Seine-Saint-Denis se situe très en retard, dans la signature des contrats d'avenir et des contrats d'accès à l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui préciser : d'une part, combien de ces contrats ont été signés dans ce département ; d'autre part, en quelle position se situe la Seine-Saint-Denis parmi les départements français et enfin, combien ont été signés de ces contrats, dans chacune des quarante communes de ce département.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103905

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9482